



PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Toulouse, le 15 janvier 2022

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR EN HAUTE-GARONNE

Le département de la Haute-Garonne est concerné par un épisode de pollution aux particules en suspension pour ce samedi et dimanche 15 et 16 janvier 2022.

Aujourd'hui, le département connaît le dépassement du « seuil d'information ». Au regard des conditions météorologiques prévues, l'épisode de pollution devrait persister et dépasser le « seuil d'alerte » demain, dimanche 16 janvier 2022.

Description du phénomène

Cet épisode hivernal est lié à l'accumulation de particules en suspension émises principalement par les dispositifs de chauffage, le trafic routier et les industries, et favorisé par des conditions météorologiques stables (absence de vent et de pluie).

En effet, les conditions météorologiques limitent depuis mercredi la dispersion de particules en suspension (PM10) dans l'air sur l'ensemble de la région Occitanie. La conjugaison d'une masse d'air stable sans vent, de températures basses et d'une hauteur de couche de mélange basse entraîne une accumulation progressive des concentrations en particules.

Cette augmentation des concentrations est observée depuis jeudi et entraîne une prévision d'épisode de pollution au niveau d'alerte pour le dimanche 16 janvier 2022.

Evolution

Les conditions météorologiques à venir ne devraient pas être favorables à la dispersion des polluants. De ce fait, l'épisode de pollution devrait se poursuivre demain. Un nouveau point sera fait demain par ATMO Occitanie.

Face à cette situation, le préfet de la Haute-Garonne a décidé la mise en œuvre des mesures d'urgence destinées à limiter l'émission de polluants à compter du dimanche 16 janvier 2022 à 00H01 :

- Abaissement des vitesses maximales autorisées:
 - à 110 km/h sur les portions limitées à 130 km/h ;
 - à 90 km/h sur les portions limitées à 110 km/h ;
 - à 70 km/h sur les portions limitées à 90 km/h.
- Interdiction de l'écobuage agricole
- Report d'opérations polluantes industrielles



PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comment limiter la pollution de l'air ?

- Réduire les vitesses de tous les véhicules ;
- Pratiquer le covoiturage,
- Utiliser les transports en commun,
- Privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...) ;
- Éviter d'allumer des feux d'agrément ;
- Réduire l'utilisation des groupes électrogènes ;
 - Reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou utilisant des solvants, peintures, vernis... ;
- Respecter l'interdiction de brûlage de déchets verts.

Recommandations sanitaires pour les populations vulnérables et sensibles :

Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) :
 - Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).
 - Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
 - Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Recommandations pour la population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).

Pour plus de renseignements complémentaires : <https://www.atmo-occitanie.org/>

Contacts presse

05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués